



ACCORD DE NYSE-EURONEXT POUR LE TRANSFERT DE COTATION DE LA SOCIETE BRICORAMA D'EURONEXT VERS ALTERNEXT

CALENDRIER DEFINITIF

Avis favorable du Conseil d'Administration d'Euronext Paris S.A

Le 18 juillet 2011, NYSE-Euronext a informé la Société Bricorama de l'avis favorable prononcé par le Conseil d'Administration d'Euronext Paris S.A. quant à la demande d'admission des actions de la société BRICORAMA sur NYSE Alternext à Paris.

Calendrier définitif du transfert de marché de cotation

Suite au communiqué publié le 17 mai 2011 qui prévoyait un transfert sur Alternext le 18 juillet 2011, la Société précise ci-après le calendrier définitif du transfert :

- 30 mars 2011** : Communiqué d'annonce du projet de transfert sur Alternext ;
- 16 mai 2011** : Approbation du projet de transfert sur Alternext par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de BRICORAMA et délégation de pouvoirs au Conseil d'administration pour sa mise en œuvre ;
- 16 mai 2011** : Réunion du conseil d'administration de BRICORAMA décidant de la mise en œuvre la procédure de transfert de marché auprès de NYSE-Euronext ;
- 18 juillet 2011** : Notification par NYSE-Euronext de la décision d'admission des titres BRICORAMA sur Alternext ;
- 21 juillet 2011** : Publication d'un avis de NYSE-Euronext sur les modalités du transfert et mise en ligne du Document d'Information ;
- 25 juillet 2011** : Radiation des titres Bricorama d'Euronext Paris après clôture ;
- 26 juillet 2011** : Admission des titres Bricorama sur NYSE-Alternext (cotation simple fixing).

Par cette opération, BRICORAMA vise à un équilibre entre la gestion des contraintes des PME en matière de réglementation et le besoin de transparence exprimé par les investisseurs.

BRICORAMA
21a boulevard Jean Monnet - Zac des Boutareines
94357 Villiers-sur-Marne Cedex

Contact : Christian ROUBAUD - Tél. 01 77 61 55 09

www.bricorama.fr

Eurolist B ISIN : FR 000 0054421